

Un sentier de randonnée qui longe le Cher et offre un agréable bain de forêt avant de regagner ce petit village de 58 habitants. Vous pouvez également profiter d'autres sentiers à proximité : Chambon, Saint- Symphorien, Vallenay, Saint-Loup-de-Chaumes ainsi que le GR® 41.



Trace n° 15388468

Durée	3h 00	Difficulté	Moyenne
Distance	10,15 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	35 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	36 m	Commune	Crézançay-sur-Cher (18190)
Point haut	176 m		
Point bas	138 m		

Description

Se garer près de la mairie. Suivez le circuit n°3 (n°1 commune de Chambon, n°2: St Symphorien, n°4: [Vallenay](#))

(D/A) Face à la mairie, prenez à gauche, la petite rue qui devient un large chemin. Prenez la première à droite pour rejoindre un chemin herbeux jusqu'à la voie ferrée.

(1) Traversez **avec prudence** la voie ferrée via les deux portes métalliques pour piétons et tournez tout de suite à gauche pour longer la voie ferrée à gauche et le Cher (rivière) à droite. Poursuivez tout droit, pendant 2 km en longeant la voie ferrée et la rivière, le Cher.

(2) Retraversez la voie ferrée toujours **avec prudence**, prenez immédiatement le chemin herbeux sur votre gauche qui devient ensuite pierreux et continuez jusqu'à un chemin transversal.

(3) Tournez à droite et poursuivez vers le premier chemin herbeux sur la droite, en direction du lieu-dit Breteaux. Traversez ce même lieu-dit. Au carrefour, laissez la route sur la droite pour emprunter un large chemin 150 m plus loin.

(4) Après quelques pas, à la patte d'oie, suivez la branche de gauche en direction du lieu-dit Les Arditaills. Continuez toujours tout droit entre le taillis sur la droite et le Bois de la Grange sur la gauche jusqu'à une route.

(5) En face du bois, prenez à gauche en direction du lieu-dit le Ferty et du village de Bigny.

(6) Passé le lieu-dit Le Ferty, poursuivez jusqu'à Bigny et tournez à gauche, avant la ligne de chemin de fer.

(7) Longez le Bois les Ordons sur la droite et poursuivez environ 700 m jusqu'à un carrefour.

(8) Partez à droite et à la sortie du chemin, tournez à droite sur la route goudronnée, puis à gauche pour regagner la mairie **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Départ face à la mairie**
| N 46.812514° / E 2.357636° - alt. 165 m - km 0
- 1 Passage sur la voie ferrée**
| N 46.815561° / E 2.356939° - alt. 146 m - km 0.4
- 2 Second passage sur la voie ferrée**
| N 46.825021° / E 2.338968° - alt. 143 m - km 2.26
- 3 Bifurcation en direction des Breteaux**
| N 46.820455° / E 2.340813° - alt. 140 m - km 2.85
- 4 Direction les Arditaills**
| N 46.815826° / E 2.337798° - alt. 144 m - km 3.87
- 5 Route direction Bigny**
| N 46.796332° / E 2.358773° - alt. 175 m - km 6.92
- 6 Lieu-dit le Ferty**
| N 46.799219° / E 2.367351° - alt. 159 m - km 7.74
- 7 Bois les Ordons**
| N 46.802917° / E 2.361627° - alt. 167 m - km 8.56
- 8 Bifurction sur route goudronnée**
| N 46.810748° / E 2.354133° - alt. 169 m - km 9.67
- D/A Retour à la mairie**
| N 46.812511° / E 2.35762° - alt. 165 m - km 10.15

Informations pratiques

Aire de pique-nique en bord de Cher :

Entre les **(1)** et **(2)**, au niveau de l'ancienne gare transformée en habitation. L'aire de pique-nique est signalée : une table et une poubelle est à disposition.

Office de Tourisme Lignières Berry Tourisme

32 grande rue 18160 LIGNIERES

02 48 60 20 41

lignieres@destination-sud-berry.com

www.destination-sud-berry.com

À voir

Vous pouvez combiner les sentiers de randonnée de Crézançay-sur-Cher, Saint-Symphorien et Chambon.

Hébergements les plus proches :

Meublé de tourisme :

[Gîte des 2L à Vallenay](#) : meublé entièrement rénové pour 4 à 6 personnes - contact : 06 32 96 62 92 - ph.levieux@wanadoo.fr

[Autres hébergements à Vallenay](#)

[Autres hébergements à Saint-Symphorien](#)

Enfin, sur la dernière partie de votre parcours, laissez-vous tenter par une production locale :

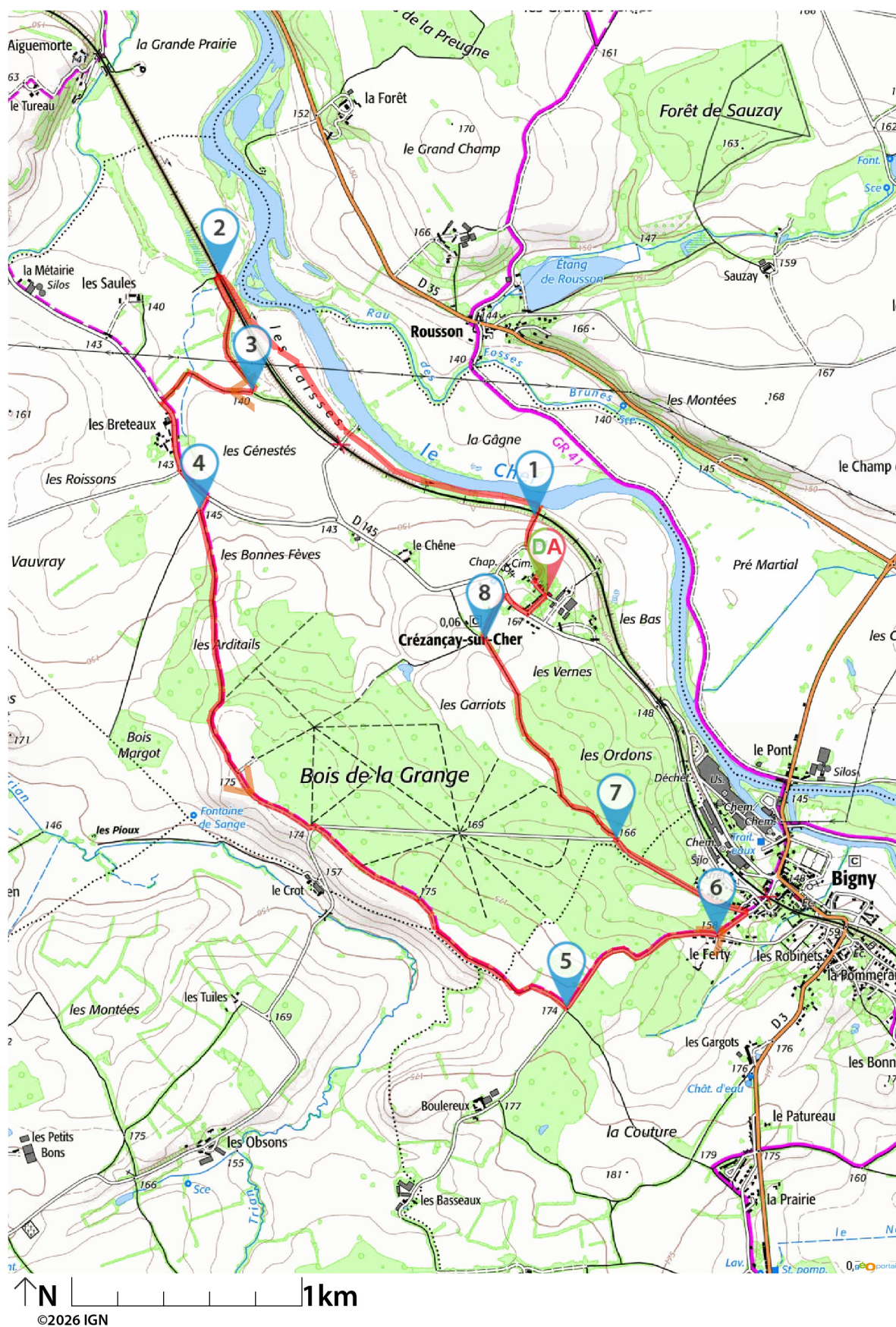
[Les Escargots Le Jacquin au lieu-dit La Madeleine](#)

Héliciculteur depuis plus de 30 ans sur la commune de Chambon

02 48 60 45 30 / 06 12 42 57 96

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-crezancaynoise/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.